

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 1er décembre 2010

L'an deux mille dix et le 1er décembre, à 16 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Marcel MATEU, Vice-président délégué de l'U.D.S.I.S.

N° délibération :	objet :
01/12/10 - 02	Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations.

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Marcel MATEU, Marie-Thérèse CASENOVE.

représentants de l'assemblée syndicale :

René BANTOURE, Roger FERRER, Roland BRUZY, Antoinette AMBROSINO, Alain LLENSE, Arlette BIGORRE, Alain GOT, Henri VIDAL, Raymond LEMORT, François MONTOYA.

Absents

représentants des conseillers généraux :

Christian BOURQUIN, René OLIVE, Pierre AYLAGAS, Robert GARRABE ayant donné procuration à Marcel MATEU, Alain BOYER, Michel MOLY, Jean CODOGNES, Pierre ESTEVE, Guy CASSOLY, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Marcel PEYTAVI, François SABARDEIL, Jean Paul TIXADOR, Bernard FOULQUIER ayant donné procuration à Alain GOT, André BASCOU, Nicolas GARCIA, Grégory AGIN.

Le Président,

Informe qu'à compter du 1er janvier 2011, l'U.D.S.I.S. devra voter et exécuter son budget conformément au cadre budgétaire et comptable M14 suite à la suppression de la M157.

Par ailleurs l'U.D.S.I.S. aura obligation d'amortir ses immobilisations.

Il appartient donc au Comité de fixer les durées d'amortissement pour chaque bien ou catégorie de bien.

Propose les durées suivantes :

Mobilisations incorporelles	
Logiciels	2 ans
Mobilisations corporelles	
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Mobilier	15 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel classique (sportif)	5 ans
Équipement des cuisines	10 ans
Chevaux	7 ans
Bateaux et matériel de navigation	7 ans

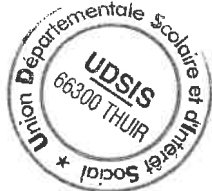
Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Vice Président de l'UDSIS,



Marcel MATEU.



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
10 DEC. 2010
COURRIER